

Annnonce des 18 apporteurs d'affaires labellisés French Tech Seed Jeudi 17 janvier 2019 – SATT Paris Saclay

1. Déroulé

- 12h30 – 12h35 : arrivée des ministres à la SATT Paris-Saclay (86, rue de Paris, Orsay).
Accueil par :
 - o Guillaume BOUDY, Secrétaire général pour l'investissement ;
 - o Amélie de MONTCHALIN, Députée de l'Essonne ;
 - o Xavier APOLINARSKI, Président de la SATT Paris-Saclay ;
 - o Philippe NERIN, Président du Réseau SATT, Président de la SATT AxLR ;
 - o Sylvie RETAILLEAU, Présidente de l'Université Paris-Saclay.
- 12h35 - 13h05 : visite de la SATT, avec trois arrêts start-up :
 - o THRUSTME, Ane ANESLAND
 - o ABBELIGHT, Nicolas BOURG
 - o NASOFLORE : Martin ROTTMANDélégation composée de :
 - o Délégation ministres ;
 - o Guillaume BOUDY, Secrétaire général pour l'investissement ;
 - o Amélie de MONTCHALIN, Députée de l'Essonne ;
 - o Xavier APOLINARSKI, Président de la SATT Paris-Saclay ;
 - o Philippe NERIN, Président du Réseau SATT, Président de la SATT AxLR ;
 - o Sylvie RETAILLEAU, Présidente de l'Université Paris-Saclay ;
 - o Paul-François FOURNIER, Directeur exécutif Bpifrance Innovation ;
 - o Céline CLAUSENER, Réseau SATT.
- 13h05 – 13h30 : déplacement vers la salle de conférences. Prise de parole des ministres ;
- 13h30 – 14h05 : buffet déjeunatoire. Echanges informels avec les lauréats « French Tech Seed » ;
- 14h05 : départ des ministres.

2. Principaux messages

Sur la valorisation de la recherche comme enjeu majeur pour la France :

- **La valorisation de la recherche est un enjeu majeur de compétitivité pour la France.** Alors que la France dispose d'une recherche de qualité, la transformation de cette recherche en innovation et en industries est trop limitée. La transformation de la recherche en innovation est pourtant un enjeu majeur pour la reconstruction du tissu industriel de notre pays, sur les territoires.
- La valorisation de la recherche peut passer par diverses modalités : cessions de licences de brevets, participation des chercheurs aux activités ou aux travaux de R&D des entreprises, création de start-ups. **En particulier, la création de start-ups devient un mode de valorisation de la recherche privilégiée, et sur lequel le gouvernement souhaite renforcer ses efforts.** Ainsi, les SATT, outil central de la valorisation de la recherche, ont permis de créer 320 start-ups depuis leur création.
- Pour renforcer la structuration de ces écosystèmes et faire de la France un centre mondial de la *deep tech*, le Gouvernement a mis en œuvre diverses mesures pour :
 - o **fluidifier les parcours entre le monde de la recherche et de l'entreprise**, à travers les mesures de la loi PACTE ;

- **renforcer les financements** pour les entreprises innovantes issues du monde de la recherche, à travers le plan *deep tech*, notamment en fonds propres à travers le fonds French Tech Seed. Ces actions se déploient dans l'ensemble des territoires, à travers le réseau régional de Bpifrance et via les apporteurs d'affaires du fonds *French Tech Seed* ;
- **mieux accompagner les chercheurs souhaitant valoriser leurs recherches, notamment à travers les activités des SATT**, qui, après une mise en place plus longue que prévue, montent fortement en puissance et accompagnent efficacement les premiers pas des entreprises *deep tech*. Le transfert de leur gestion à Bpifrance doit permettre de continuer à améliorer et à renforcer leur montée en puissance. D'autres actions, autour de la communauté French Tech Seed sont également envisagés pour renforcer l'accompagnement des entrepreneurs de la *deep tech*.
- **L'ensemble de cette stratégie, déclinée dans les territoires, doit permettre d'engager une dynamique favorable, en rapprochant les écosystèmes de start-ups de la French Tech et le monde de la recherche. L'enjeu collectif est considérable.**

Sur le plan deep tech :

- Le Gouvernement a choisi d'investir massivement pour encourager l'émergence d'innovations de rupture. Ainsi, **les revenus du fonds pour l'innovation et l'industrie (FII)**, doté en 2018 à hauteur de 10 Mds€, y contribuent à hauteur de 250 M€ par an. Ils permettront, notamment en **finançant des « Grands défis » sociétaux arrêtés par le Conseil de l'innovation**, de construire les champions de demain dans des domaines comme l'intelligence artificielle, la mobilité, la santé ou la sécurité...
- Ces investissements sont renforcés par la **mise en œuvre d'un plan *deep tech*, opéré par Bpifrance** à partir de début 2019. L'objectif de ce plan est de doubler la création annuelle de *start-ups* à forte intensité technologique et de leur permettre de se développer rapidement. Il comprend :
 - **un volet financements**, dont une enveloppe de **70 M€** par an issue du FII qui permettra aux *start-ups* de mobiliser différents instruments avec des tickets plus importants (bourses et aides à l'innovation *deep tech* pour la pré-industrialisation des projets) et des concours d'innovation (qui atteignent 60 M€ par an grâce au PIA) qui permettent d'accompagner et de mettre en valeur les entreprises les plus innovantes. La mise en œuvre du fonds French Tech Seed, doté de 400 M€ (PIA), apportera en complément des financements en fonds propres aux entreprises technologique en pré-amorçage ;
 - **un volet d'accompagnement des chercheurs-entrepreneurs et des entrepreneurs**, par des structures d'incubation et d'accélération existantes, et financé par le PIA 3 (50 M€). L'État souhaite renforcer l'attractivité de l'entrepreneuriat pour les jeunes docteurs et les chercheurs, et faire monter en qualité des accompagnements, maillon essentiel pour le soutien à la création d'entreprises et permettant une croissance accélérée des entreprises *deep tech* ;
 - **un volet investissement**, en orientant fortement l'action en fonds de fonds opérés par Bpifrance dans le cadre du PIA vers des investissements dans le domaine de la *deep tech* ; par les interventions en fonds propres au travers de la société ADEME investissement, dotée de 400 M€ dans le cadre du PIA 3, qui accompagne les entreprises innovantes dans leur première réalisation commerciale.

Sur le fonds d'investissement *French Tech Seed* (voir annexe 1) :

- **Les levées de fonds ont fortement progressé en France ces dernières années mais des difficultés demeurent s'agissant des *start-ups* développant des projets innovants technologiques, dites « *deep tech* ».** Au niveau européen, la France accuse ainsi un retard important par rapport au Royaume-Unis (respectivement 464 M€ d'investissements en 2017 contre 1,64 Mds€), dans le contexte où ce secteur connaît une forte croissance aux Etats-Unis (spécifiquement dans les domaines de la génomique, de l'intelligence artificielle et de la cybersécurité).
- **C'est pourquoi le Gouvernement a annoncé en juin dernier la création du Fonds French Tech Seed, doté de 400 M€ (PIA 3) et opéré par Bpifrance**, qui a vocation à investir en

quasi-fonds propres dans des *start-ups* technologiques, de moins de 3 ans, en phase de post-maturation.

- **L'originalité du fonds *French Tech Seed* repose sur un mécanisme de prescripteurs labellisés et un effet de levier sur l'investissement privé.** Ces prescripteurs garantiront le caractère technologique et les investisseurs privés le potentiel de développement de l'entreprise. Les entreprises dont la technologie est validée par un prescripteur et qui bénéficient d'investissements privés pourront ainsi se voir accorder un financement quasi-automatique par Bpifrance pouvant aller jusqu'à deux tiers du tour de table. Un AMI a été lancé en juillet dernier pour permettre de sélectionner les apporteurs d'affaires du fonds *French Tech Seed*.
- **Vous pourrez vous féliciter que la France se dote d'un outil capable d'investir dans des *start-ups deep tech*** qui sont stratégiques pour sa compétitivité et le renouvellement de son tissu industriel
- Vous pourrez vous féliciter de la **forte mobilisation des structures d'accompagnement** sur les territoires, 46 réponses ayant été formulées.
- Vous pourrez indiquer que cet AMI a entraîné une importante coordination entre les acteurs puisque la moitié des réponses ont été présentées par des consortiums et non des structures seules.
- Vous pourrez annoncer que **l'Etat a choisi de labelliser 18 structures** qui ont su répondre à quatre critères :
 - être en capacité de proposer un flux projets de création d'entreprise innovante à forte intensité technologique ;
 - garantir du caractère innovant et technologique des projets ;
 - garantir un accompagnement de qualité pour ces projets
 - être en capacité de mobiliser l'écosystème de financements privés.
- **Vous pourrez informer les 18 lauréats qu'ils pourront utiliser un logo dédié *French Tech Seed* mis à disposition par l'Etat, de même que les entreprises dans lesquelles le fonds investira pour créer une communauté d'entreprises *deep tech*. La dénomination *French Tech Seed* permet de mettre en valeur le rapprochement nécessaire entre les écosystèmes de *start-ups* et le monde de la recherche.**

Sur le projet de loi PACTE :

- **Sur le plan réglementaire, le projet de loi PACTE a pour objectif de fluidifier le lien entre recherche et entreprises**, avec des mesures en faveur de la mobilité des chercheurs du public vers le privé et la création d'entreprises par des chercheurs. En effet, il est prévu de réformer les trois dispositifs existants qui permettent la collaboration entre recherche publique et entreprise :
 - la création d'entreprise par un chercheur : à l'heure actuelle, un chercheur qui souhaite créer une entreprise pour valoriser ses travaux de recherche doit automatiquement quitter son laboratoire. **Grâce à PACTE, le cumul d'activités sera possible dans la limite de 50 % du temps de travail ;**
 - le concours scientifique : possibilité pour un chercheur d'apporter son expertise scientifique à une entreprise qui valorise ses travaux, tout en étant rémunéré à temps complet pour son emploi public. Grâce à PACTE, le fonctionnaire pourra consacrer jusqu'à 50 % de son temps de travail dans l'entreprise (avec un mécanisme de remboursement de l'employeur public). **La possibilité pour le chercheur en concours scientifique de reprendre la direction de l'entreprise est également introduite dans PACTE ;**
 - la participation à la gouvernance d'une société qui diffuse les travaux de la recherche publique (pas de lien nécessaire entre le chercheur et les travaux de recherche) : **ouverture de ce dispositif aux dirigeants d'établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche ;**
 - Pour les trois dispositifs :
 - **suppression de la saisine automatique de la Commission de déontologie :** l'autorisation de collaborer avec une entreprise sera donnée par l'employeur ;

- **possibilité de conservation minoritaire du capital** en cas de retour à temps plein dans son emploi public (avant revente obligatoire) ;
 - allongement à 10 ans de la durée de collaboration possible ;
 - possibilité de passer d'un dispositif à l'autre, par exemple de reprendre une entreprise dans laquelle le chercheur était en concours scientifique.
- **Le projet de loi permettra également de simplifier les modalités de désignation du mandataire unique** pour réduire les délais de négociation entre universités, organismes de recherche et entreprises lors de transferts de technologie.

Sur le concours i-Lab :

- **Depuis 2018, i-Lab bénéficie d'un abondement par le Fonds pour l'Innovation et l'Industrie (FII) ce qui élève la dotation globale du dispositif à 20 M€** pour 2019 et permet une augmentation de la subvention pour les lauréats à 600 K€ maximum (au lieu de 450 k€ dans les éditions précédentes) pour l'édition 2019.
- **Pour renforcer l'attractivité du concours et favoriser l'émergence de *start-ups deep tech*, le règlement a été adapté** en 2019 : éligibilité des projets de création ou *start-ups* de moins de deux ans,), ouverture aux *serial* entrepreneurs sous condition d'implication forte dans le projet, 10 Grands Prix désignés par le Jury national au lieu de 5 les éditions passées.
- Depuis l'édition 2018, les Grands prix bénéficient de l'accompagnement de parrains qui les aident à relever des défis importants dans leur développement.

Sur les sociétés d'accélération du transfert de technologie (SATT) :

- **Les SATT ont pour mission d'accompagner et de financer, dans leur ressort territorial, les phases de maturation (c'est-à-dire de preuve de concept industrielle) des résultats de la recherche publique en vue de leur transfert vers les entreprises.** Elles bénéficient d'un droit de premier regard sur l'ensemble des inventions issues des laboratoires des établissements de recherche et universités fondateurs, qu'elles sélectionnent pour en assurer la protection et la maturation, et disposent d'un droit de licence exclusif sur les inventions qu'elles décident d'accompagner.
- **Les SATT sont financées par le Fonds national de valorisation (FNV), action du PIA opérée par l'ANR et la CDC depuis 2011. Bpifrance reprendra à la CDC le rôle d'actionnaire des SATT pour le compte de l'Etat. Le rapprochement opérationnel entre Bpifrance et les SATT permettra de renforcer financièrement les start-ups issues des SATT.**
- Depuis leur création, les SATT ont permis de collecter 7000 déclarations d'invention, de déposer 2300 brevets prioritaires, de financer 1 800 projets de maturation pour 320 M€ d'investissement. **Elles ont signé 700 licences pour transférer des technologies dont 180 en 2017** (à titre de comparaison, le CEA souvent cité à juste titre comme acteur de référence consent en moyenne à 22 licences/an) **et contribué à la création de 320 start-ups** (le CEA a pour sa part créé 150 *start-ups* en 25 ans). **Ces start-ups de la Deep Tech créées par les SATT lèvent des fonds plus facilement que la moyenne des start-ups françaises.**
- **La deuxième évaluation triennale de 9 SATT, décisive pour leur financement, montre des résultats en nette progression par rapport à la précédente évaluation malgré l'absence d'atteinte de l'équilibre économique :**
 - avec la création des SATT, la valorisation des résultats de la recherche est devenue un sujet à part entière pour les responsables d'établissements qui est désormais inscrite durablement dans leur politique globale ;
 - la mutualisation, en particulier s'agissant des universités, cœur de cible du dispositif, est réelle. Les rapports d'évaluation montrent que les établissements recourent à la SATT pour réaliser la valorisation de leurs résultats de recherche par la voie de la PI et des licences ;
 - il a été relevé également une nette amélioration de l'affectio societatis, facteur clef pour la réussite des SATT.

- **Des améliorations du dispositif SATT sont cependant attendues.** La valorisation de la recherche passe, aujourd’hui, de plus en plus, par la création d’entreprise en région d’où le lancement en novembre 2018 de la **mission visant à définir le juste partage de valeur ajoutée entre les *start-ups*, les établissements de recherche à l’origine des technologies transférées et les structures d’accompagnement et de financement a été lancée en novembre 2018.** Cette mission, confiée à François JAMET, établira un état des lieux des pratiques du transfert de technologie aux *start-ups* dans les différents types de structure de valorisation de la recherche, des modèles économiques qui les sous-tendent et de leur impact sur la croissance de ces jeunes entreprises. Il s’agira également d’identifier les meilleures pratiques aussi bien concernant la valorisation des droits de propriété intellectuelle que l’investissement en fonds propres par les établissements de recherche publique ou leurs filiales d’investissement.
- **Une étude d’impact du dispositif SATT** a été lancée à l’été 2018, elle rendra ses conclusions fin 2019 afin d’éclairer les pouvoirs publics quant aux impacts économétriques de cette politique publique. **Les résultats de cette étude d’impact permettront, notamment, d’engager une réflexion sur le modèle économique à long terme des SATT.**

Sur la politique d’innovation

- **La politique de l’innovation bénéficie d’une dynamique positive, avec un soutien public qui représente près de 10 Mds€ par an. Les retombées économiques restent cependant encore limitées et la mission confiée à MM. Distinguin-Dubertret-Lewiner-Stéphan a mis en exergue le besoin, d’une part, de fluidifier les interactions entre la recherche publique et les entreprises, d’autre part, d’améliorer la performance des outils de soutien à l’innovation.**
- Dans ce contexte, sous l’égide du Conseil de l’innovation, le Gouvernement souhaite focaliser son action autour de cinq axes :
 - **soutenir l’innovation de rupture et la *deep tech* ;**
 - **renforcer les écosystèmes d’innovation et la création d’entreprises ;**
 - **améliorer l’efficacité des dispositifs de financement des entreprises et simplifier leur accès ;**
 - **diffuser l’innovation dans l’ensemble des territoires et des entreprises ;**
 - **renforcer la dimension stratégique de l’innovation.**
- Vous pourriez souligner **qu’en l’espace de quelques années l’écosystème des *start-ups* en France a connu un développement sans précédents.** L’Etat a accompagné ce bouleversement. La création de Bpifrance a apporté une cohérence forte aux politiques publiques de soutien à l’innovation, et développé un continuum d’offres financières capable de répondre aux besoins des entreprises. . La politique publique de la French Tech a également permis de donner de la visibilité à ces *start-ups*. L’enjeu est maintenant de renforcer leur croissance et en faire de vrais *start-ups* en hyper-croissance.

Annexe 1

Liste des 18 apporteurs d'affaires labellisés French Tech Seed

| Nom de la candidature | Structure chef de file | Région |
|--|-------------------------------------|----------------------------|
| We in Normandy | Normandie Universités | Normandie |
| French Space | CNES | National |
| French Tech Seed Hauts de France | GIE Eurasanté | Hauts de France |
| Poussalys | SATT Pulsalys | Auvergne Rhône-Alpes |
| PSL Tech Seed | Paris Science Lettres | Île-de-France |
| Sequoia | SATT IDF Innov | Île-de-France |
| Ecosystème innovation ville durable | Cap Digital | Île-de-France |
| Institut du Cerveau et de la Moelle | Institut du Cerveau et de la Moelle | Île-de-France |
| Fonds French Tech Seed PACA | Incubateur PACA Est | Provence-Alpes-Côte d'Azur |
| Human Health Startup Factory | INSERM | National |
| Occitanie French Seed | SATT AxIR | Occitanie |
| Satt Conectus Alsace | SATT Conectus | Grand Est |
| Linksium | SATT Linksium | Auvergne Rhône-Alpes |
| Lutech | SATT Lutech | Île-de-France |
| French Tech Seed Paris Saclay | SATT Paris Saclay | Île-de-France |
| FTS Corse Provence | SATT Sud Est | Provence-Alpes-Côte d'Azur |
| Quattrocento | Quattrocento | National |
| Technofounders | Technofounders | National |

Annexe 2

Présentation des 3 start-ups issues de la SATT Paris Saclay

1. THRUSTME

Cette start-up, créée par Ane ANESLAND, directrice de recherche au CNRS, est issue des travaux de recherche du projet MINIATURE de l'Ecole Polytechnique. Elle développe une solution novatrice pour accompagner l'essor des nouveaux satellites, de taille et de masse d'environ cent à mille fois inférieures aux satellites conventionnels. Afin de rendre cela possible, aussi bien d'un point de vue économique qu'environnemental (durée de vie et débris), une fonction majeure est toujours un enjeu de recherche, faute de solution technique de miniaturisation : la propulsion. La SATT Paris Saclay a investi dans le projet MINIATURE afin de financer la maturation de la technologie, et a accompagné la création de ThrustMe. La SATT Paris Saclay est actionnaire de la *start-up*.

ThrustMe a développé une nouvelle famille de propulseurs ioniques permettant d'aboutir à des propulseurs moins chers et plus robustes. Ce propulseur permet d'augmenter la durée de mission du satellite en le maintenant sur la bonne orbite puis en gérant sa désorbitation en fin de mission; Il permet aussi un déploiement de plusieurs satellites en constellation. Ces petits satellites seront donc plus durables et économiquement rentables.

ThrustMe a bénéficié du soutien de plusieurs dispositifs publics (Concours d'innovation, Grand Prix du Concours i-Lab et French Tech Ticket) et a levé 1,7 M€ en juin 2017 auprès de *business angels* et de Kima Ventures pour lui permettre de finaliser le développement de leur système de propulsion spatial et aboutir à une démonstration dans l'espace.

2. ABBELIGHT

La société Abbelight a été fondée en mars 2016, par Jean-Baptiste Marie, président d'Abbelight, et Nicolas Bourg, docteur issu de l'Institut des sciences moléculaires d'Orsay (ISMO). Sandrine Levêque-Fort, chercheuse à l'ISMO, et Emmanuel Fort, Professeur à l'ESPCI Paris (École supérieure de physique et de chimie industrielles de la ville de Paris), sont, quant eux, deux des cofondateurs de la startup ainsi que les deux co-inventeurs de la technologie.

Issue d'une collaboration entre l'ISMO et l'Institut Langevin (ESPCI), la start-up Abbelight accompagne les laboratoires désireux de s'équiper d'un microscope en super résolution et propose une technologie unique de « nanoscopie » 3D. La nanoscopie permet de visualiser dans des cellules des structures beaucoup plus fines (de taille inférieure à 200 nanomètres), de localiser des molécules individuelles (protéines...) et a valu à ses inventeurs le prix Nobel de chimie en 2014.

Pour démocratiser l'usage de ce nouvel instrument au service de la recherche en biologie et pharmacologie, la start-up Abbelight propose un ensemble de produits et de services qui simplifient l'accès à la nanoscopie. La SATT Paris Saclay a investi 285 k€ pour permettre le développement des premiers prototypes, de les tester auprès de premiers utilisateurs, et a ainsi donné la possibilité à la startup de lancer ses premiers produits.

Abbelight commercialise également une technologie qui transforme un microscope en nanoscope 3D, en mesurant la position axiale absolue des molécules par rapport à la surface de la lamelle avec une précision de 15 nanomètres. Grâce à une levée de fonds d'un million d'euros, la start-up a pu recruter – elle compte aujourd'hui quinze personnes - et s'équiper en moyens de démonstration. Des démonstrations devraient être réalisées dans une quarantaine de laboratoires (les deux tiers à

l'international) dans les douze prochains mois. Sur la même période Abbelight espère vendre une douzaine de ses nanoscopes.

3. NASOFLORE

Développé par Martin Rottman, Professeur de microbiologie à l'Université de Versailles – Saint-Quentin en Yvelines, praticien hospitalier et directeur de recherche au CNRS, hospitalier, le projet Nasoflore vise le développement d'une microflore nasale naturelle permettant de lutter contre la colonisation persistante de staphylocoque en milieu hospitalier. Ce dispositif permettra notamment de réduire l'utilisation d'antibiotiques. Ce projet a bénéficié, mi-2017, de l'investissement en pré-maturation de l'IDEX Paris Saclay.

Nasoflore illustre le travail de détection des inventions réalisé par la SATT Paris Saclay et son accompagnement pour choisir la voie de valorisation la plus appropriée au projet. Si le projet de pré-maturation aboutit, une start-up sera créée afin de valoriser les travaux du Professeur Rottman.